

## Programme de la Formation

# MARCHES DE CONCEPTION REALISATION et marchés globaux de performance - Formation à distance

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

1 étape de validation

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
MARCHES DE CONCEPTION REALISATION et marchés globaux de performance	Distanciel synchrone	jeudi 15 avril 2021, 14h00 - 17h30	Formation à distance
<u>Etapes à valider</u> : 1	Distanciel synchrone	vendredi 16 avril 2021, 13h00 - 17h00	Formation à distance

## CONTEXTE GÉNÉRAL

La loi ELAN a modifié les accès à la commande et les façons de travailler. Les architectes doivent s'y préparer afin d'être présents sur les marchés globaux qui vont s'intensifier.

Cette loi vient d'accorder aux HLM la possibilité de recourir aux marchés de conception-réalisation sans limite de temps. Elle modifie la loi MOP pour ouvrir la possibilité de faire des marchés de conception-réalisation lorsqu'il y a un engagement de performance énergétique. Ce qui ouvre ces marchés à toutes les Collectivités Locales.

Le nouveau Code de la Commande Publique, applicable au 1 avril 2019, a pris en compte toutes ces modifications et ouvre sans limite le recours aux marchés globaux de performance.

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Accéder à la commande des marchés globaux, en défendant la qualité architecturale du projet, tout en restant compétitif au regard de sa complexité.

## PRISE EN CHARGE

Le GepAtlantique a obtenu la [certification qualité Qualiopi](#) délivrée au titre de la catégorie Actions de formation. Ces dernières sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès de fonds publics ou mutualisés (OPCO EP, FIF PL, Atlas, Constructys, Pole emploi...).

Les formations ne donnent pas lieu à une certification et ne font pas l'objet à ce jour d'une possibilité de financement CPF.

Nous pouvons vous aider à construire votre plan de formation annuel et restons à votre disposition pour tout renseignement concernant le financement de la formation (07 64 07 34 41).

## PUBLIC CIBLE

Architectes, chefs de projets, urbanistes, mai?tres d'œuvres participant a? la conduite de projets d'e?quipements publics, mai?tres d'ouvrages.

## PRÉREQUIS

Avoir participé à la réalisation d'équipement public ou vouloir diversifier son activité en s'orientant vers les équipements publics.

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module  
**MARCHES DE CONCEPTION REALISATION et marchés globaux de performance**

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance  
1 étape de validation

Modalité d'apprentissages : Distantiel synchrone

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distantiel synchrone	jeudi 15 avril 2021, 14h00 - 17h30	Formation à distance
Distantiel synchrone	vendredi 16 avril 2021, 13h00 - 17h00	Formation à distance

Etapes à valider : 1

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- identifier les marchés globaux et les moyens d'accéder à la commande
- répondre aux différentes procédures de manière efficiente
- appréhender les interactions entre les partenaires signataires

### FORMATEUR(S)

CABANIEU Jacques - ancien Secrétaire Général de la MIQCP

### OUTILS PÉDAGOGIQUES

Des apports théoriques alternent avec l'analyse de cas concrets de complexité croissante, enrichis par les retours d'expérience de l'intervenant et des participants.  
Un support pédagogique sera remis aux participants.

### PROGRAMME

#### Comprendre le processus des marchés globaux

- Les conditions de recours
- Les avantages, les inconvénients et les lacunes de cette procédure de conception réalisation
- Les exigences réglementaires et leurs explicitations (loi MOP, Code de la Commande Publique ( CCP ) ...)
- Les procédures de commande (pouvoirs adjudicateurs, opérateurs économiques, ouvrages concernés...) et surtout la procédure de dialogue compétitif
- La composition des groupements concepteurs entreprises
- Les rôles et attributions des principaux acteurs
- Les missions allouées à la maîtrise d'œuvre dans tous les contrats globaux, imposées par la loi CAP ( juillet 2016 ) et son décret d'application du 5 mai 2017 ( repris dans le CCP )
- Comment optimiser et appréhender la collaboration concepteur / réalisateur et l'engagement contractuel sur les coûts et les délais de réalisation
- Les marchés globaux de performance qui regroupent la conception, la réalisation et la maintenance

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner, par courrier ou mail, complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :  
GepAtlantique - 2, place Victor Mangin - 44200 Nantes ou [contact@gepatlantiqueformation.fr](mailto:contact@gepatlantiqueformation.fr)**

**Vous recevez en retour un contrat ou convention afin de déposer votre demande préalable de prise en charge.  
Si l'email n'est pas dans votre boîte de réception, pensez à vérifier le dossier spam ou n'hésitez pas à nous relancer**

FORMATION : MARCHES DE CONCEPTION REALISATION et marchés globaux de performance - Formation à distance

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
MARCHES DE CONCEPTION REALISATION et marchés globaux de performance	Distanciel synchrone	jeudi 15 avril 2021, 14h00 - 17h30	Formation à distance
<u>Etapes à valider</u> : 1	Distanciel synchrone	vendredi 16 avril 2021, 13h00 - 17h00	Formation à distance

**Durée** : 1 jour soit 7 heures

dont :

- 7 heures en temps de formation en distanciel

**Nb d'étapes totale à valider** : 1

**Places limitées à** : 8

**Date de clôture des inscriptions** : 26/01/2021  
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse** : .....

**Code postal** : ..... **Ville** : .....

**Date de naissance** : ..... **Département de naissance** : .....

**E-mail personnel** : ..... (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

**Téléphone portable** ..... **Date d'entrée dans l'entreprise** : .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP** :  Oui /  Non **Architecte DPLG** :  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte** : .....

**Activité du stagiaire :**

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

**Mode d'exercice :**

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- AKTO
- Constructys
- FAFCEA
- FIF PL
- OPCO ATLAS
- OPCO de la cohésion sociale
- OPCO EP
- OPCO2I
- Pôle emploi - Plateforme PDDL
- Pôle Emploi Bretagne - Plateforme Traitements Centralisés
- RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

<b>Module 1 : MARCHES DE CONCEPTION REALISATION et marchés globaux de performance</b>		<b>7h / 1 jour</b>	
Coût pédagogique	Tarif inter entreprise	300,00 € HT / 360,00 € TTC	..... €
<b>TOTAL</b>			..... €

## MODE DE PAIEMENT

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

# Conditions Générales de Vente

## 1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le GepAtlantique.

## 2 - Modalités d'inscription

Toute inscription nécessite le renvoi par mail ou courrier du bulletin dûment renseigné avant la date de début de stage. Pour que la demande d'inscription soit validée vous devez nous retourner le document contratuel signé et éventuellement accompagné du règlement par chèque, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Les personnes porteuses d'un handicap sont invitées à se signaler auprès du référent handicap du GepAtlantique (Cécile Pérochaud) afin d'identifier et mettre en place des solutions d'aménagement.

## 3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un devis/convention de formation ou un contrat accompagnée d'une fiche pédagogique pour constituer un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation et du règlement, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

## 4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

## 5 - Modalités de paiement

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

Si vous souhaitez régler par virement à l'issue de la formation :

**IBAN : FR76 4255 9100 0008 0044 4626 293**

**BIC : CCOPFRPP XXX**

**Domiciliation : NANTES**

(Merci d'indiquer le numéro de facture comme référence au virement).

## 6 - Report/Annulation

### Du fait du GepAtlantique :

Le GepAtlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le GepAtlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

### Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le GepAtlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

## 7 - RGPD - Informatique et libertés

Dans le cadre de la relation contractuelle liant les parties, le GepAtlantique sera amené à collecter et traiter les données personnelles contenues dans le bulletin d'inscription, comme le nom, prénom, date de naissance, statut de l'entreprise.

L'adresse électronique est également nécessaire afin de vous adresser les différents documents liés à la formation (devis, contrat, convention, convocation, attestation de formation, facture...) et pour vous communiquer la lettre d'information des formations à laquelle vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

Conformément à la réglementation, le GepAtlantique s'engage à n'utiliser ces données que pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation et en aucun cas à des fins commerciales.

Le GepAtlantique certifié dispose de mesures techniques, via un serveur sécurisé, et uniquement accessible à son personnel, pour traiter ses informations en toute sécurité. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci.

## 8 - Règlement des litiges

Vous pouvez nous soumettre vos réclamations écrites à l'adresse mail : [reclamations@gepatlantiqueformation.fr](mailto:reclamations@gepatlantiqueformation.fr)

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le GepAtlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.